

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
hebdomadaires régionaux de la Capitale-Nationale

**Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont
Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 9 NOVEMBRE À 19 H 30

Québec, le 11 octobre 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec*. Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 9 novembre 2005, à compter de 19 h 30, à la salle André Godbout du Montmartre Canadien situé au 1669, chemin Saint-Louis, à Sillery**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 11 octobre et se terminera le 25 novembre 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 25 novembre 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible à l'endroit suivant :

- Bibliothèque Charles-H. Blais, 1445, avenue Maguire, Sillery.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 25 novembre 2005, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Ce projet représente le premier des deux volets du projet de la Promenade Samuel-De Champlain. La Commission de la capitale nationale du Québec propose de réaménager le corridor du boulevard Champlain à Québec. À cette fin, elle prévoit reconfigurer le boulevard Champlain pour en faire une promenade urbaine et restaurer les berges en y aménageant des espaces publics et des habitats fauniques. Elle prévoit également restaurer les paysages des terrains vacants et en décontaminer les sols.

Le projet vise le tronçon de 4,2 km compris entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église. Le boulevard réaménagé comprendrait deux voies de circulation dans chaque direction et serait bordé d'un côté par une bande de stationnement de 5 m et un trottoir de 2 m. La vitesse autorisée y serait de 70 km/h. Un carrefour giratoire serait implanté à l'intersection du boulevard Champlain avec la côte Ross. De plus, une piste pour cyclistes, patineurs et piétons, aménagée entre le boulevard et le fleuve, relierait le quai Irving à la côte de l'Église et, ultérieurement, à la Place-Royale.

En deux endroits, le tracé du boulevard serait déplacé vers le nord afin de dégager des espaces publics riverains et de favoriser le développement de deux pôles d'activités, soit le pôle écologique de la Station Victoria situé au pied de la côte Ross et le pôle culturel de la Station du Jardin s'étendant entre la côte à Gignac et la côte de l'Église. Le projet prévoit notamment la création d'un marais, la protection du boisé Irving, la restauration d'un quai ainsi que l'aménagement de jardins en série consacrés aux thèmes de l'art, de l'histoire et de la nature. Les coûts globaux du projet sont estimés à 70 M\$. Le promoteur prévoit débiter les travaux en mai 2006 et les compléter pour juillet 2008.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la présence de la promenade entraînerait une augmentation de la circulation dans les côtes à Gignac, Ross et du Verger ainsi qu'une augmentation du stationnement sur le chemin du Foulon et dans les côtes. De plus, des espaces récréatifs de l'actuel parc du Foulon devraient être déplacés pour faire place à la Station du Jardin. Par ailleurs, le projet exigerait des modifications au règlement de zonage et son intégration dans l'arrondissement historique de Sillery nécessiterait une approbation gouvernementale. Durant les travaux, la qualité de vie des résidents pourrait être altérée temporairement par le bruit, la poussière et des perturbations de la circulation. Cependant, le promoteur s'engage à ce que la circulation sur le boulevard Champlain et son accessibilité soient maintenues en tout temps.

Le promoteur s'attend à des impacts positifs majeurs découlant d'un accès accru au fleuve et à ses berges pour la population régionale et du gain d'habitat pour la flore et la faune du littoral.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 539 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : julie.olivier@bape.gouv.qc.ca.

Source : Julie Olivier, conseillère en communication
Renseignements médias : Line Lévesque
Chef du Service
Communications et ressources documentaires
Téléphone : (418) 643-7447 poste 530